

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc. .... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE

*Revue de la Semaine :* Les communards en France et la loi Ferry sur l'enseignement.—La réduction du traitement des évêques en France.—Résolutions du Conseil législatif de la Province de Québec, tendant à retarder l'adoption des subsides nécessaires au service public, proposées en amendement par l'hon. M. Ross, secondées par l'hon. M. LaBrière, lors de la proposition, par l'hon. M. Starnes, de la seconde lecture du bill des subsides ; message de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, à ce sujet.—L'Assemblée Législative est ajournée jusqu'au 28 octobre prochain.

*Causerie Agricole :* Des assolements (Suite) : Cinqième principe d'assolement, 1o. Il est généralement avantageux de reculer le plus possible le retour des mêmes végétaux sur le même champ, ainsi que celui des espèces, soit du même genre, soit de genres appartenant à la même famille naturelle ; 2o. Ce retour doit être d'autant plus différé pour chaque végétal, que son semblable ou son analogue aura occupé originellement le sol plus longtemps et l'aura plus épuisé ou souillé.

*Sujets divers :* L'élevage du cheval (Suite) : L'air pur, un exercice judicieux et une alimentation soignée sont nécessaires au poulain.—Apiculture : Comment et où les abeilles recueillent le miel et la cire.—Emploi de la suie en horticulture.

*Correspondance :* Colonisation du Lac St. Jean ; projet d'association pour venir en aide aux colons pauvres qui désirent s'établir dans cette localité.—M. Elie St-Hilaire.

*Choses et autres :* Clubs et journaux d'agriculture dans la Nouvelle-Angleterre.—L'intelligence des bêtes.—La récolte du foin en Angleterre.—Manufacture de sucre de betteraves à Hamilton, Ont.—Encouragement à l'agriculture en France.

*Bibliographie :* Landry's Musical Journal, publié par M. Landry et Cie., St. John, N. B.—Le Canada Musical, publié par M. A. J. Boucher, Montréal.

*Recettes :* Café dégraissant des rubans et tulles noirs.—Nettoyage et dégraissage des étoffes de soie.

*Annonce :* Traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par M. Eugène Casgrain.

Nous informons ceux qui désirent s'abonner à la Gazette des Campagnes que nous leur expédierons, avec les premiers numéros de la Gazette, 17e année le commencement du feuilleton Les Compagnons de Minuit, afin qu'ils puissent avoir cette histoire au complet, l'abonnement devant alors dater du 11 juin dernier. On pourra aussi faire dater l'abonnement, de la date où on fait la demande ; il faudra alors l'indiquer.

## REVUE DE LA SEMAINE

La session parlementaire en France s'est terminée le 2 août dernier pour se réunir de nouveau en novembre prochain. Rien de ce qui a été fait par le Sénat et la Chambre des députés ne doit être attribué à la reconnaissance du peuple français, principalement des catholiques. Elles ont réglé la question de l'amnistie et ramené en France les communards de 1871, qui dans un très-grand nombre de Cantons président aux conseils municipaux, et dans leurs délibérations comme dans leurs discours, leurs membres s'honorent du titre de communard. Un des membres du conseil municipal de Paris, ancien communard condamné et gracié, parlait tout récemment de l'honneur qu'il avait eu de faire partie de la Commune.

La Chambre des députés, en votant les lois Ferry, a profondément agité la France et soulevé les plus détestables passions. Un communard de la plus belle eau, pronant possession du fauteuil présidentiel du conseil municipal de Paris, déclarait récemment que la laïcité effective de l'enseignement et de l'assistance devait être appliquée dans toute sa rigueur ; qu'à partir d'octobre prochain, il ne devait plus subsister un instituteur religieux à Paris ; que tout signe de religion, toute prière, tout enseignement religieux devaient en être bannis. Un autre communard, membre de ce même conseil, a été jusqu'à dire " qu'en octobre prochain, le catéchisme devait être remplacé par la parole de la science, du bon sens et de la raison ; " en bon français, par le plus abject athéisme. La commune est donc rétablie à Paris dans les deux services de l'instruction et de l'assistance publique.

On a aussi décrété dans ces deux Chambres la réduction du modeste traitement des évêques. En retirant 5,000 francs à chaque chef des diocèses en France, les ennemis du catholicisme ont cru frapper un coup habile : c'est une grossière illusion. On sait à qui profitent les traitements des évêques. L'inventaire qu'on dresse à leur mort apprend, à qui veut le

École d'Agriculture de l'Assomption